REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-DENIS DIRECTION GENERALE DES MOYENS DE GESTION DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N° 02/6-97 au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Emplois contractuels de professeurs de musique)

Dans le cadre de l'ouverture prochaine de l'Ecole de Musique de Danse et d'Art Dramatique et en vue de la scolarité 2002-2003, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des professeurs de musique.

Je vous propose à cet effet la création de 3 emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour 3 mois, renouvelable pour une durée maximale de 3 mois.

La nature des fonctions consiste en l'enseignement d'activités musicales dans les disciplines suivantes : piano, violon, guitare et musique traditionnelle.

Le recrutement se fera parmi des candidats titulaires du diplôme d'Etat ou au minimum d'une médaille d'or ou d'un Diplôme de Fin d'Etudes dans la discipline concernée.

La durée hebdomadaire de travail est fixée entre 2 et 20 heures en fonction des besoins du service.

Le niveau de rémunération est fixé entre 20 et 30 euros bruts de l'heure en fonction du titre ou diplôme détenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

DE LA REUNION

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 02/6-97 du Conseil Municipal en séance du vendredi 04 octobre 2002

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Emplois contractuels de professeurs de musique)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 02/6-97, présenté par le Maire au nom des Commissions Affaires Culturelles / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création de 3 emplois contractuels de professeurs de musique à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme Fait à Saint-Denis le, 11 007 200 LE MAIRE René-Paul VICTORIA